



Liste des documents à fournir pour une déclaration de vente en liquidation :

Attention : Un délais réglementaire de deux mois doit être respecté entre le dépôt de la déclaration et le début de la liquidation.

- La déclaration CERFA N° 14809*01

- Une lettre explicative mentionnant :
 - la durée de liquidation (**deux mois maximum**),
 - la raison,
 - les dates souhaitées,
 - le pourcentage de remise consenti.

- Toute pièce justifiant la liquidation (résiliation du bail ou vente du local en cas de cessation, devis des travaux en cas de modifications substantielles des conditions d'exploitation)

- Un inventaire détaillé des marchandises concernées

- Un extrait KBIS du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois.

A renvoyer à :
Mairie de Valence – Activités Commerciales
4, rue Clos Gaillard 26000 VALENCE
Ou par mail à : activitescommerciales@mairie-valence.fr